

République Française	CONSEIL MUNICIPAL	Délibération n°2025.06 Du 18 mars 2025
Département des Yvelines	L'an deux mille vingt-cinq, le 18 mars, à 20 heures, les membres du Conseil municipal, régulièrement convoqués par voie numérique le 11 mars, se sont réunis, salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Olivier Delaporte, Maire.	
Ville de La Celle Saint-Cloud  La Celle Saint-Cloud	Objet : Lancement des marchés d'assurances (hors flotte automobile)	
Secrétaire de séance : Françoise ALBOUY	LE CONSEIL MUNICIPAL,	
En exercice : 33 Présents : 29 Pouvoirs : 3 Votants : 32	Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121.29,	
Pour : 32 Contre : 0 Abstentions : 0	Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles R. 2161-2 et suivants,	
Présents <u>Le Maire</u> Olivier DELAPORTE	Vu l'avis favorable de la Commission Finances – Affaires générales – Vie économique – Commerce du 5 mars 2025,	
<u>Les Maires-adjoints</u> Sylvie d'ESTEVE Pierre SOUDRY Sophie TRINIAC Benoît VIGNES Valérie LABORDE Michel AUBOUIN Anne-Sophie MARADEIX Richard LEJEUNE Dominique PAGES Mohamed KASMI	Considérant que les marchés d'assurances en matière de Responsabilité Civile, Dommages aux biens, Protection juridique et Protection fonctionnelle arrivent à échéance le 31 décembre 2025,	
<u>Les Conseillers</u> Olivier MOUSTACAS Birgit DOMINICI Vincent POUYET Georges LEFEBURE Bruno-Olivier BAYLE Françoise ALBOUY Laurent BOUMENDIL Nathalie PEYRON Pierre QUIGNON-FLEURET Laurent DUFOUR Jean-François BARATON Marie-Pierre DELAIGUE Olivier BLANCHARD Philippe LERIN Jean-François THOMAS Andrée BLOCH Blaise VIGNON Jean-Luc PRIEUR	Considérant la nécessité de lancer un nouveau marché alloti selon la procédure d'appel d'offres ouvert,	
Absents excusés : Juliette DECAUDIN Carmen OJEDA-COLLET Stéphane MICHEL Geneviève SALSAT	Considérant que ce marché est établi pour une durée de 4 ans	
	Considérant que la Commission d'Appel d'Offres choisira, à l'issue de la procédure, le titulaire du marché,	
	APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ	
	A l'unanimité des membres présents et représentés,	
	Approuve le lancement de la consultation pour les marchés d'assurances Responsabilité Civile, Dommages aux biens, Protection juridique et Protection fonctionnelle, selon la procédure d'appel d'offres ouvert.	
	Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer le marché correspondant avec l'assureur techniquement ou économiquement le plus avantageux après analyse et attribution par la Commission d'Appel d'Offres, ainsi que les avenants à intervenir.	
	Autorise monsieur le Maire ou son représentant, en cas de déclaration d'infructuosité pour un ou plusieurs lots prononcés par la CAO, de signer le marché public sans publicité ni mise en concurrence avec l'assureur présentant l'offre la plus avantageuse en l'état, ainsi que toute pièce, avenant et document y afférents.	
	Dit que les crédits sont prévus au budget de l'exercice concerné.	

Absents ayant donné pouvoir :
Juliette DECAUDIN pouvoir à Sylvie d'ESTEVE
Carmen OJEDA-COLLET pouvoir à Jean-François BARATON
Stéphane MICHEL pouvoir à Jean-François THOMAS



Le Maire,

Olivier DELAPORTE

*Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Sauf mention contraire exigée par la loi, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter :
- de sa date de publication (pour les délibérations à caractère non individuel)
- ou de sa date de notification à l'intéressé (pour les délibérations à caractère individuel)
Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Ce recours suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir à compter de la réponse expresse de l'autorité territoriale, ou en cas de silence de celle-ci, deux mois après l'introduction du recours gracieux.*